On dit que la Petite Valachie se trouve en pleine insurrection, et qu'au milieu de circonstances aussi pénibles que difficiles, le Prince aurait écrit à la Porte pour lui faire savoir qu'il ne lui était pas possible de rester à la tête de l'administration de la principauté, et que sa position lui imposait le devoir de donner sa démission.

Si, d'une part, le Prince persiste dans cette résolution, et que, de l'autre, le mouvement révolutionnaire ne se calme pas, il est à présumer que des troupes turques et russes entreront dans la principauté pour rétablir la tranquillité et maintenir la puissance des traités.

L'article qui précède était écrit, lorsque nous avons appris que deux jours après le départ du général Dubamel de Bucharest, une révolution avait éclaté dans cette ville. Le palais du Prince Bibesco a été envahi par le peuple, qui a demandé de larges concessions, auxquelles le Prince a souscrit.

Lundi et jeudi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Aujourd'hui, le conseil des ministres s'est encore réuni à la Porte sous la présidence de S. A. le Grand-Vézir.

Par ordonnance Impériale en date du 1er juillet :

Kiamil pacha, ministre du commerce, est nommé ambassadeur à Londres ;

Suleyman pacha, ambassadeur à Paris, est nommé ministre du commerce ;

Ahmed Kiahi éfendi, est nommé contrôleur des recettes de Roumélie ;

Hilmi pacha, gouverneur des sandjaks de Césarée et de Bosok, est nommé gouverneur des sandjaks d'Amassia et de Tzorum ;

Saïd pacha, gouverneur des sandjaks d'Amassia et de Bosok, est nommé gouverneur des sandjaks de Cesarée et de Bosok ;

Chehlab bey, membre du bureau du conseil suprême de justice, est promu au grade de fonctionnaire du second rang de la seconde classe ;

Hadji Bekir aga est nommé écuyer du Sultan.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, vendredi, le Sultan s'est rendu, avec sa suite ordinaire, à la mosquée d'Hissarik, sur la côte de Roumélie, pour y assister à la prière de midi. Au sortir de la mosquée, S. M. s'est rendue à son kiosque de Cylender, où Elle a passé toute la journée.

— Les musulmans ont célébré, mercredi dernier, le *Lé'et-ul-Miradj*, ascension du Prophète, qui a eu lieu le 27 de la lune de *redjeb*. A l'occasion de cette solennité, le veilleur, les minarets des mosquées de la capitale ont été illuminés pendant toute la nuit.

Mercredi, le Sultan, accompagné de S. A. Ahmet Fethi pacha, est allé faire sa prière au Tekké des derviches tourneurs, situé à Péra.

— Lundi dernier, tous les fonctionnaires de la Porte se sont rendus chez S. Exc. A'ali pacha, pour le féliciter à l'occasion du Hatti-Chérif qui l'a nommé président du conseil suprême de justice.

— Lundi dernier, LL. EE. Rechid pacha, ministre sans portefeuille, et A'ali pacha, président du conseil suprême de justice, se sont rendus au palais impérial de Tchéragan, pour offrir au Sultan l'hommage de leur dévouement en reconnaissance de la faveur dont ils venaient d'être l'objet de la part de Sa Majesté.

— Le Sultan vient d'accorder une pension de trente-cinq mille piastres par mois à S. A. Halil pacha, ex-président du conseil suprême de justice.

Une pension mensuelle de 20 mille piastres a été également accordée par S. M. I. à S. Exc. Hussein pacha, ex-directeur de l'Evcaf (fondations pieuses).

— Une indisposition, heureusement passagère, a forcé, cette semaine, S. Exc. Mehémet pacha, ministre de la police, à garder ses appartemens.

— Jeudi dernier, sir Stratford Canning, ambassadeur d'Angleterre, accompagné de tous les officiers de sa mission, s'est rendu au palais impérial de Tchéragan, et a été reçu en audience par le Sultan, qui lui a fait un accueil des plus distingués.

Nous saisissons cette occasion pour réparer un oubli bien involontaire de notre part. A bord du bateau à vapeur anglais l'*Antilope*, qui a transporté à Constantinople l'ambassadeur d'Angleterre, se trouvait également Lady Canning, dont le retour a été vu avec le plus grand plaisir par toute la haute société de Péra.

— Mardi dernier, sir Stratford Canning, ambadeur d'Angleterre, s'est rendu à la Porte, et a fait une visite à S. A. le Grand-Vézir, Salim pacha, et à LL. EExc. le président du conseil suprême de justice, A'ali pacha, et le ministre des affaires étrangères, Rifa'at pacha.

— A la nouvelle de l'incendie de ce matin, M. le général Aupick, ministre de la République Française, a immédiatement quitté Thérapia avec un détachement de matelots du bateau à vapeur français la *Vedette* pour se rendre à Péra. Le général est reparti pour Thérapia à une heure après-midi, et s'il n'a pu prêter ses secours, toujours doit-on lui tenir compte de l'empressement qu'il a mis à accourir sur les lieux du sinistre.

— Pendant le mois de juillet courant, M. le général de division Aupick, ministre plénipotentiaire de la République française à Constantinople, se trouvera au palais de la légation à Péra, de neuf heures du matin à midi, les 8, 18 et 28, pour recevoir les Français qui auraient à l'entretenir de leurs affaires.

— Un bateau à vapeur de l'état partira aujourd'hui ou demain pour le Danube.

— On nous écrit de Bagdad que S. Exc. Nedjib pacha, gouverneur de cette province, prend toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'administration du Kurdistan. Dernièrement, il y a envoyé le contrôleur général, Cadek bey, dans le district de Key-Sandjak, et le Kehaya-Pacha, dans le sandjak de Bassora, pour l'application rigoureuse de toutes les lois du Tanzimat.

— Lundi prochain, doivent commencer les examens de l'école de Galata-Sérail.

— Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, que Sami éfendi, ex-chargé d'affaires à Berlin, avait reçu la mission, de S. M. le Sultan, d'aller complimenter de sa part le nouveau roi de Danemarck, à l'occasion de son avènement au trône. Voici ce que publie à ce sujet la *Gazette Universelle d'Augsbourg* sous la rubrique de Copenhague, 5 juin :

« Avant-hier, il est arrivé à bord du steamer *Halmo* un ambassadeur turc, Sami éfendi, qui est chargé de complimenter S. M. danoise sur son avènement, et de lui présenter de riches présens au nom de son souverain. »

« D'après le journal anglais le *Globe*, le *Hawe* a reçu l'ordre de prendre à son bord autant de bombes qu'il pourrait en transporter pour l'escadre de l'Adriatique. Ordre est donné d'expédier 1000 bombes pour celle d'Italie.

— On sait que M. Ilis de Bateaval, qui a été chargé d'affaires de France à Constantinople, fut envoyé au Brésil en la même qualité. D'après les journaux français, M. Ilis de Bateaval aurait donné sa démission des fonctions diplomatiques qu'il occupait.

— Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, d'après la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, que le prince Mitosch avait été arrêté à Agram. Ce journal confirme cette nouvelle, et il ajoute que la somme de 10,000 ducats dont le prince était porteur, a été provisoirement saisie par l'ordre du Ban de Croatie.

— Les jours de fête, les dames musulmanes se rendent en voiture sur la place du sérasskiérat. Mercredi dernier, elles y étaient, à l'occasion du *Lé'et-ul Miradj*. Quelques jeunes gens musulmans, appartenant aux premières familles de Constantinople, ayant tenu à leur égard une conduite pleine de légèreté, ont été conduits au sérasskiérat, où ils ont été retenus jusqu'au lendemain.

— Jeudi dernier, une procession a eu lieu, en l'église St-Antoine, à l'occasion de l'octave de la Fête-Dieu. Toutes les maisons qui environnent cette église, étaient ouvertes de riches tapis.

— Nous avons dit, dans notre dernière feuille, que vendredi dernier, en plein jour, une tentative d'assassinat avait été faite par un Piémontais, dans le jardin situé en face du palais de Russie, à Péra. Plainte en fut aussitôt portée à qui de droit, nous apprenons que le Piémontais en question, ayant eu le temps de s'enfuir, n'a pas été mis en état d'arrestation.

— La police n'ignore pas que, dans les incendies, les voleurs se présentent en foule pour exercer leur coupable industrie ; aussi exerce-t-elle, dans ces circonstances, la plus grande surveillance pour déjouer leurs projets, ou ressaisir les objets dont ils parviennent à s'emparer. C'est par suite de cette surveillance, que dans l'incendie du 17 juin dernier, elle a arrêté un grand nombre de voleurs encore nantis des effets qu'ils venaient de dérober. Voici la liste des meubles, hardes et autres objets qui ont été saisis de la sorte par la police de l'Arsenal, d'où toutes personnes pourront les retirer après avoir donné la preuve qu'ils leur appartiennent :

2 Rideaux de porte de drap uni.
1 Rideau de drap uni brodé.
1 Robe de femme mérinos d'Angora usé.
1 Matelas d'étoffe dit (beled) rempli de laine.
1 Coussin d'indienne rempli de foin.
1 Table de tricrac.
1 Portrait d'une demoiselle sur une planche.
1 Paire de bottes à la franque.
1 Caisse contenant musique.
1 Forte-Piano.
1 Petite boîte de fer-blanc contenant quelques instrumens d'horloger.
1 Bouquin d'ambre jaune.
1 Cap pé.
1 Miroir.
1 Table de société.
1 Marmite usée dans un vieux coffre.
1 Poêle.
Quelques assiettes de différentes grandeurs.
1 Couvercle de brasier mis dans un sac de crin blanc.
1 Tiroir petit et vide.
1 Tiroir de bois de noyer usé.
1 Matelas de sopha usé et rempli de laine.
1 Coussin d'indienne.
1 Paquet d'indienne de Chypre contenant du linge pour le bain.
1 Caisse de couleur verte contenant quelques verroteries avec du sucre, des chandelles, des assiettes, deux balances, des poids, et autres choses.
1 Cabaret.
1 Sebaco.
3 Couvertures de sopha d'indienne garnie de franges, et liées dans un paquet.
1 Couverture de lit usée et autres choses.

Ces 4 derniers articles sont contenus dans un sac de crin.

22 Bouquins de cigare d'ambre jaune ; ces bouquins ont été envoyés à la police avant l'incendie comme choses volées, et restent en dépôt pour être remis aux propriétaires.

— Il y a environ quarante jours, une femme turque s'entendit avec un tailleur grec et se rendit sur un bâtiment hellénique, à Ismaïl, qui l'on refusa de les recevoir. Forcés de retourner, par le même navire, à Constantinople, la femme adultère et son séducteur ont été arrêtés à Bécos, et se trouvent en ce moment dans les mains de la police.

— Mercredi, 28 juin, plusieurs Anglais, ouvriers employés à la fabrique de Barout-Hané, prirent avec eux le nommé Ignazio Stefano, cuisinier, sujet hellénique, et montèrent sur une embarcation qui leur appartenait pour aller faire une excursion jusqu'à San-Stefano ; ils avaient pris avec eux quelques provisions. Ils arrivèrent sans danger jusqu'à San-Stefano, vers les 4 heures de après-midi. Après s'être reposés et rafraîchis dans un ou deux des cafés de l'endroit, ils repartirent pour retourner à Macri-Keuy. Ils avaient mis la voile à laquelle était attaché un vieillon anglais. Le bateau était à la distance d'environ 3 milles, au coup de vent s'enonffra dans la voile et le frêle esquif ayant penché tout d'un côté, commença à se remplir. Ils amenèrent le mât ; mais l'eau les gagnant, après avoir vainement essayé d'entre-eux se jeterent, à la nage et le bateau chavira. On des Anglais attrapa une rame, l'autre le bateau, et le cuisinier fit comme ce dernier. Le directeur du café de M. Schneider qui leur avait vendu du rhum et qui regrdait le bateau avec sa longue-vue, s'étant aperçu de ce qui venait d'arriver, donna l'alarme aux bateliers du village. Ces derniers mirent tout de suite leurs embarcations à la mer, et allèrent sur le lieu du sinistre porter secours à ces malheureux naufragés. Ils arrivèrent heureusement à temps pour sauver trois hommes, mais les autres, au nombre de 4, avaient disparu. Arrivés au village, les naufragés furent l'objet des soins les plus bienveillants, et M. Boghos Badian, le directeur de la poudrierie impériale, recommandable pour son humanité et sa philantropie, s'empressa de mettre des appartemens et les domestiques de sa mission aux ordres de ces malheureux. M. le docteur Edward Cullen, médecin de talent, a veillé les naufragés et leur a donné les soins que réclamait leur état.

Dès que ce accident fut connu à Macri Keuy, toute la colonie anglaise, accompagné de M. Rolen Hague et de M. Wilson, se rendit immédiatement à San Stefano, pour chercher à tranquilliser ceux qui étaient sauvés.

Voici les noms des malheureuses victimes de cet événement :

John Dickinson, fondeur en fer ; Benjamin Boley, fondeur en fer ; Edward Boley, forgeron ; John, Ducksberry, employé pour la filature de coton.

Ceux qui ont été si miraculeusement sauvés sont, John Palmer, tiveur pour les plages en fer des bateaux à vapeur ; David Nowington, fondeur en fer ; Ignazio Stefano, cuisinier, sujet hellénique.

Il faut remarquer que la population de San Stefano a fait tout ce qu'elle a pu pour les naufragés, en les transportant chez M. Boghoz Badian où ils ont été mis immédiatement dans de bons lits qu'on leur avait préparés.

— Lundi dernier, un des nombreux ouvriers qui travaillent au bâtiment que l'on construit à côté de l'internonciature d'Autriche, est tombé des échafaudages sur le pavé, et se trouve, par suite de cette chûte, dans un état qui donne des inquiétudes.

— La semaine dernière, un grec du quartier du Phanar, qui était atteint d'aliénation mentale, s'est jeté par la fenêtre de sa maison, et n'a pas survécu à sa chûte.

— Lundi, 26 juin, dans l'après-midi, un cadavre fut rejeté sur la mer sur la plage de *Barout Hané* en face des moulins à poudre. Ce cadavre, quoique défiguré et dans l'eau depuis quelques jours, fut cependant reconnu aux lambeaux de vêtements qui le couvraient, pour être celui d'un matelot grec, de Calgirat, qui tombe à la mer en voulant ferler la voile de son bâtiment. Son supérieur a ayant fait constater l'indentité du corps, on lui a rendu les devoirs de la sépulture.

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu hier, par le courrier de Vienne, des nouvelles d'Europe ; celles de France sont du 14 juin, celles d'Angleterre du 12, et celles de Vienne du 20. Voici les nouvelles de France :

FRANCE.

Nous avons dit, dans notre dernière feuille, qu'en présence d'une sorte de délianc qui s'était emparé de quelques esprits à l'égard du gouvernement de la république, celui-ci devait saisir l'occasion de la discussion de 100,000 fr. par mois demandés pour frais de bureaux et dépenses de police générale, afin de savoir quels griefs on avait à lui reprocher. En d'autres termes, il voulait poser la question de confiance. La discussion s'est ouverte par un discours de M. Duclerc, ministre des finances, qui s'est exprimé ainsi :

« M. Duclerc, ministre des finances : Le gouvernement va s'expliquer sur la situation politique ; permettez-moi de vous entretenir d'abord de la situation financière. S'il garde le silence tant que l'intérêt du pays me l'ordonne, je suis heureux aujourd'hui du pouvoir m'ouvrir en toute liberté. Je le déclare, le gouvernement n'avait pas trop compté sur le patriotisme du pays ; l'impôt de 45 centimes se perçoit régulièrement. Les impôts indirects ont baissé, vous comprenez pourquoi. Un projet de loi vous a été proposé pour le rachat des chemins de fer, que les compagnies, je puis le prouver par des faits, sont impuissantes à continuer. Si vous adoptez ce projet, voici par quelles combinaisons nous espérons faire face aux nécessités de la situation, avec les ressources que voici. Nous avons conclu avec la Banque un traité d'après lequel la Banque avance au trésor une somme de 450 millions : 75 millions en 1848, 75 millions en 1849. La Banque aura pour garantie pareille délégation sur les rentes de la caisse d'amortissement. Cette ressource ne pouvant suffire, nous vous proposons autre chose, à savoir que la Banque puisse détacher des coupons de rentes pour les départemens, sans l'intermédiaire des agens de change. Cette économie sera un moyen de faciliter aux preneurs l'achat de la rente. Nous vous proposerons encore des échanges avec les hospices, des arrangemens dans les forêts de l'état des représas sur le domaine privé de l'ex-roi, toutes ressources dont le chiffre s'élève à une somme qui n'est pas moins de 55 millions. Maintenant, nous avons assuré le présent, nous avons dû songer à l'avenir ; divers projets sont à l'étude. Le gouvernement se prémunit surtout de la nécessité de donner au cours des rentes plus de fermeté et plus de stabilité. Il nous a paru que le plus sûr moyen d'arriver à ce résultat, c'était de démocratiser la rente en débaissant le minimum des coupons de 10 fr. à 5 fr.

« M. le ministre indique plusieurs autres mesures, puis il fait le tableau des engagemens pour 1848, engagemens auxquels on fera face au moyen des ressources ci-dessus énumérées. Il ne saurait s'occupe ensuite des bons du trésor. Voici les mesures auxquelles le gouvernement s'est arrêté : Il vous propose de les remboursier par série de 1,500 fr. à partir du 1er novembre de 1848. Chaque remboursement se fera par suite d'un tirage au sort. Les intérêts continueront à être servis aux capitalistes non remboursés. Quant aux caisses d'épargne, nous vous avions annoncé que nous avions l'espoir de pouvoir vous faire un nouveau remboursement partiel ; nous sommes en mesure de tenir cette promesse. Un nouveau remboursement de 100 fr. par livrets, vous sera proposé ; de plus, le trésor porte à 6 fr. l'intérêt annuel des dépôts. En présence de cette situation, nous avons la confiance que l'assemblée rendra justice, sinon à notre loyauté, du moins à notre zèle. »

Ainsi que l'a dit M. Duclerc, la question politique a été traitée par M. de Lamartine avec la haute raison et l'éloquence chaleureuse et entraînante dont il a donné si souvent des preuves depuis qu'il est au pouvoir. Au moment où il parlait, on a entendu des coups de fusil. Voici comment s'exprime à ce sujet le *Journal des Débats* :

« La commission du pouvoir exécutif désirait un vote de confiance. Ce vote lui a été accordé hier par l'assemblée nationale à une immense majorité. Le décret relatif à une demande de 100,000 francs par mois pour frais de bureaux et dépenses de police générale a été voté à une majorité de 569 voix contre 112. Les circonstances extérieures, nous devons le dire, ont beaucoup contribué à ce vote. Pendant que l'assemblée délibérait, au dehors des attroupemens se formaient ; le son du tambour se faisait entendre et retentissait jusque dans la chambre ; le ministre de la guerre et les membres de l'assemblée qui sont officiers dans la garde nationale ou dans l'armée portaient leurs uniforms ; bientôt le bruit s'est répandu que des coups de feu étaient partis des attroupemens, et que ces coups de feu dirigés contre le général de la garde nationale, M. Clément Thomas, contre un officier supérieur de la ligne et contre un garde national, avaient été tirés aux cris de : Vive Louis Napoléon! Vive l'empereur!

« M. de Lamartine, dont le discours avait été interrompu, a lui-même annoncé ces trois nouvelles à la chambre en reprenant la parole. La plus vive indignation s'est manifestée dans l'assemblée tout entière. Un immense cri de : Vive la république! a éclaté sur tous les bancs, et nous nous sommes associés sans regret à ce cri, car il voulait dire : Vive la liberté! Vive la souveraineté nationale! M. de Lamartine a sur-le-champ ajouté que des mesures énergiques avaient été prises par la commission, en attendant le vote par lequel l'assemblée décide si M. Louis Napoléon peut ou non siéger dans la chambre, et qu'ordre avait été donné au ministre de l'intérieur d'exécuter la loi de 1832 contre les membres de la famille impériale, en ce qui concerne celui que nous venons de nommer. M. de Lamartine a donné lecture du décret de la commission. Cette lecture a été accueillie par de nouveaux cris de : Vive la république!

Le décret soumis à l'assemblée par M. de Lamartine a été soumis à l'examen d'une commission. Mais il se trouve en quelque sorte comme non avenu par la résolution que l'Assemblée a prise relativement à l'élection de Louis Napoléon par la ville de Paris. Après une discussion très longue et très animée, elle a décidé sur le rapport de M. Jules Favre et à une très grande majorité, que M. Charles-Louis-Napoléon Bonaparte serait admis comme représentant. L'Assemblée n'a pas voulu faire acte de sympathie envers Louis Napoléon, ni acte d'opposition envers le gouvernement qui avait obtenu la veille un vote de confiance; elle a voulu seulement donner raison au droit commun. Relativement à ce vote, voici ce qu'on lit dans une correspondance :

« Plusieurs journaux annoncent que M. Ledru-Rollin a donné sa démission de ministre de la commission exécutive. Nous croyons cette nouvelle sans fondement. La commission s'était remise avant la séance et avait décidé qu'elle ne ferait pas une question d'existence de l'admission ou de l'exclusion de Louis Napoléon. Mais il est certain que MM. Lamartine et Ledru Rollin paraissent à la suite du vote en prendre une vive agitation. Il ne fallait rien moins que le souvenir du vote de confiance, qui leur avait été accordé la veille sous la pression de prétendus coups de fusil, pour les décider à conserver leur position dans la commission exécutive. »

Après le mouvement anarchique qui venait d'avoir lieu au nom de Louis-Napoléon, le ministre de la justice, avait transmis à tous les procureurs-généraux de la république l'ordre de faire rechercher et arrêter Louis-Napoléon. Cet ordre a été révoqué par suite du vote de l'Assemblée nationale.

Plusieurs arrestations importantes ont été opérées. On nous assure qu'au nombre des citoyens arrêtés se trouve M. Laity, ex-lieutenant d'artillerie, condamné dans l'échauffourée de Louis Bonaparte à Boulogne.

Les deux Napoléon qui siégent déjà à l'Assemblée nationale ont cru devoir protester au nom de Louis Napoléon contre toute participation, de la part de ce dernier, aux manifestations et aux manœuvres qui ont lieu de tous les côtés.

Le 13, un courrier extraordinaire a été envoyé à Londres par les amis du prince Louis, pour lui faire connaître la décision de l'assemblée nationale en sa faveur et pour l'engager à venir prendre sa place comme représentant du peuple.

Le *Journal des Débats* du 13 rend compte, en ces termes, du mouvement anarchique qui a eu lieu dans la journée du 12 :

« Hier encore des groupes nombreux poussés, dit-on, par le simple désir de voir Louis Bonaparte des journaux annoncent ce soir qu'il est toujours à Londres), stationnaient devant le palais Bourbon et sur le pont de la Concorde, au moment où les représentans se rendaient à l'assemblée. Bientôt la foule a tellement envahi les abords de l'assemblée, que les troupes de ligne et la garde nationale ne pouvaient que difficilement maintenir la circulation. Le ministère de la guerre, le général Négrier, questeur de l'assemblée, et le commandant supérieur de la garde nationale ont passé en revue les troupes qui se trouvaient concentrées sur ce point, et ont pris toutes les dispositions à l'intérieur et au dehors du palais de l'assemblée pour maintenir la sécurité et la délibération.

« Vers 3 heures, la foule grossissant toujours, le rappel a été battu dans plusieurs légions, et le général Cavaignac a donné l'ordre de faire évacuer les abords du palais et le pont de la Concorde. C'est en ce moment qu'un coup de pistolet parti d'un groupe a blessé un capitaine de tre compagnie du 5e bataillon de la tre légion de la garde nationale. Il a eu la main traversée par une balle qui lui a brisé deux doigts. On a été obligé de lui faire sur place l'amputation d'un doigt. Cet attentat odieux a produit une vive indignation dans les rangs de la garde nationale.

« La général Cavaignac a fait évacuer toute la place de la Concorde et les rues adjacentes. La garde nationale a dispersé les groupes. Quelques cris séditieux, parmi lesquels on remarquait ceux de *Vive l'empereur! vive Napoléon! vive Barbès!* se sont fait entendre. Deux coups de fusil ont été tirés sur le général Clément Thomas et sur un officier de l'armée. Six individus ont été arrêtés vers 5 heures et conduits au poste de la garde nationale au palais de l'assemblée.

« Hier soir et dans la nuit, sur les boulevards et presque aux coins de toutes les rues, se sont formés des rassemblemens, mais il n'avaient aucun caractère agressif. »

Des préparatifs formidables avaient eu lieu dans la journée du 13, à l'assemblée nationale, pour repousser toute attaque qui aurait pu avoir lieu contre la représentation nationale. Toutes les armes avaient été chargées, et 18 pièces de canon furent placées dans la cour du côté de la porte d'honneur.

Un camp de manœuvre de 16,000 hommes d'infanterie va être formé à Versailles dans la plaine de Sartory. On annonce la formation de plusieurs autres camps qui seront établis autour du département de la Seine.

ANGLETERRE.

La tranquillité publique de ce pays est sans cesse menacée par les chartistes. Ils avaient annoncé que le 12 une grande réunion aurait lieu à Londres. Le gouvernement avait résolu d'employer tous les moyens pour l'empêcher. Nous pensons que l'attitude du gouvernement en aura imposé aux chartistes, qui auront sans doute renoncé à leur projet. Le gouvernement avait donné des ordres pour que les troupes de la garnison de Londres et des environs se tinssent prêtes à marcher au premier ordre, dans le cas où leur intervention deviendrait nécessaire.

Les autorités avaient reçu avis que les chartistes avaient fermé le projet de délivrer les prisonniers arrêtés dans les dernières émeutes. En conséquence, huit cents hommes de troupes furent envoyés au pénitentiaire de Millbank, où la plus grande partie de ces prisonniers sont détenus. Les geôliers et guichetiers furent armés dans toutes les prisons, pour être à même de repousser un coup de main.

Indépendamment du grand meeting qui doit avoir lieu à Londres, les chartistes se proposent de faire des démonstrations du même genre, le même, jour dans les grands centres de population, à Birmingham, Manchester, Glasgow, Edimbourg, etc. Les meneurs se donnent beaucoup de mouvement pour rendre ces manifestations simultanées aussi nombreuses et aussi imposantes que possible.

On sait que le général espagnol comte de Mirasol s'était rendu à Londres pour donner au cabinet anglais des explications relativement à l'affaire de M. Balwer, et que lord Palmerston n'a pas voulu le recevoir. Le comte de Mirasol a quitté Londres pour se rendre à Madrid.

AFFAIRES D'ITALIE

La *Gazette de Vienne* du 16 juin, (partie officielle) contient l'article suivant :

« Le lieutenant-général Baron de Welden vient de transmettre, par un courrier, expédié le 12 juin de Conegliano, au ministère de la guerre, une copie des nouvelles qui lui avaient été transmises de la part du lieutenant-général Hess et qui avaient été écrites au crayon. Les voici :

« Vicence fut attaquée le 10 de ce mois par l'armée L. et R. ; 80 bombes furent jetées dans la ville, toutes les hauteurs furent prises, et les troupes papales obligées de se retirer au-delà du Pô, moyennant une capitulation conclue avec elles. Le maréchal comte de Radetzky était présent, et se rend après demain à Vérone.

« Le second corps d'armée (2 brigades d'environ 10,000 à 12,000 hommes) sous le commandement du lieutenant-général d'Aspre reste à Vicence et détache une brigade sous les ordres du général-major Simbschen à Val-Arsa, par Selcio, pour maintenir les communications.

« A l'assaut de Vicence, l'ennemi perdit 1,800 à 2,000 morts, blessés et prisonniers. Nous avons à regretter, de notre côté, la perte de 500 morts et blessés parmi lesquels 20 officiers.

« Le lieutenant-général Welden annonce de plus, que le 11, il avait déjà rétabli les communications entre Bassano et Vicence, et que le 12, il s'était avancé vers Trévise avec 8,000 hommes, pour bloquer cette ville, sur de la rive gauche du